



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1ER JUILLET 2019

Le **lundi 1er juillet 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Amandine TAVARES GOMES à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Patrick GIRAUD à Juanita AUGUSTIN

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION PROJETS CULTURELS - CM/19/078

Il est rappelé au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités et de leurs établissements sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle de la ville et de l'ouverture de la salle Hydre-en-Scène, la municipalité propose de pérenniser la fonction de Chargé de mission Projets Culturels en créant un poste, dont les missions sont les suivantes :

- Engager la réflexion sur la politique culturelle en intégrant les éléments du diagnostic de territoire
- Proposer aux élus une programmation culturelle

- Participer auprès de la Directrice du Pôle Citoyenneté à l'articulation des activités culturelles de la Bibliothèque, de Doisneau, du Centre Social, et des écoles
- Coordonner l'élaboration de la communication et de la charte graphique inhérente à la politique culturelle
- Rechercher les leviers financiers et gérer le budget
- Organiser l'accueil des artistes et des compagnies en résidence
- Coordonner l'organisation technique des spectacles

Le Directeur Général des Services étant titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles « Hydre en Scène », le poste de Chargé de mission Projets Culturels est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général des Services.

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont : Temps non complet
Rédacteur	B	+1	-

Il est rappelé au Conseil Municipal que tous les postes permanents ont vocation à être pourvus par un agent fonctionnaire. A titre dérogatoire, les postes pourront être pourvus de façon permanente ou non permanente par un agent contractuel dans la limite des dispositions prévues par l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

A titre d'information, il est précisé au Conseil Municipal le tableau des emplois global mis à jour au regard des modifications susmentionnées :

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché	2	TC
A	Attaché principal	2	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 4			
B	Rédacteur	6	TC
B	Rédacteur principal 2ème classe	2	TC
B	Rédacteur principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 8			

C	Adjoint administratif	12	TC
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	7	TC
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	6	5 à TC, 1 à 28h
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 23, dont 1 à 28h			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			38 dont 1 à 28h

FILIERE TECHNIQUE			
A	Ingénieur principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1			
B	Technicien territorial	1	TC
B	Technicien principal 1ère classe	2	TC
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 3			
C	Adjoint technique	36	35 à TC, 1 à 27h30
C	Adjoint technique principal 2ème classe	4	TC
C	Adjoint technique principal 1ère classe	4	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 44, dont 1 à 27h30			
C	Agent de maîtrise	5	TC
C	Agent de maîtrise principal	4	TC
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 9			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			57 dont 1 à 27h30

FILIERE ANIMATION			
B	Animateur	3	TC
B	Animateur principal de 2ème classe	1	TC
B	Animateur principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 5			

C	Adjoint d'animation	18	TC		
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	TC		
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	TC		
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 20					
TOTAL FILIERE ANIMATION				25	

FILIERE MEDICO-SOCIALE					
A	Assistant socio-éducatif 2 ^{ème} classe	1	TC		
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1					
C	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles	3	TC		
C	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles	3	TC		
total du cadre d'emploi des ATSEM : 6					
TOTAL FILIERE SOCIALE				7	

FILIERE CULTURELLE					
A	Bibliothécaire	1	TC		
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 1					
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	28h		
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 1 à 28h					
C	Adjoint du patrimoine	2	TC		
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	TC		
total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 3					
TOTAL FILIERE CULTURELLE				5	dont 1 à 28h

FILIERE SECURITE			
C	Gardien brigadier	4	TC
C	Brigadier-chef principal	3	TC
total du cadre d'emploi des Agents de PM : 7			
TOTAL FILIERE SECURITE			7
TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES			139

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer et d'adopter le tableau des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la Ville tel que présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Technique du 26 juin 2019,

VU le tableau des emplois,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de créer un poste de Chargé de mission Projets culturels à temps complet (35/35^{ème}), dans les conditions décrites plus haut.

DIT que ces postes figurent dans le tableau des emplois.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces deux emplois créés sont inscrits au budget au chapitre 012 (Charges de personnel).

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	27	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 01 juillet 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

